



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211222-CONS-AG-21-160-DE
Date de télétransmission : 03/01/2022
Date de réception préfecture : 03/01/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Fin de concession ZAE d'Erbajolo

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	POZZO DI BORGO Louis
MILANI Jean-Louis	à	MASSONI Jean-Joseph
TIMSIT Christelle	à	ROMITI Gérard
BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
MALAFRONTTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

OBJET : Fin de concession ZAE d'Erbajolo

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le traité de concession, accompagné du cahier des charges de la concession, conclu le 5 mars 1996 entre la Ville de Bastia et la SAEML Bastia aménagement et concédant à cette dernière l'opération d'aménagement de la ZAE d'Erbajolo, ainsi que ses avenants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 novembre 2008 approuvant les conditions patrimoniales et financières du transfert de la ZAE d'Erbajolo et notamment le traité de concession à la SEM Bastia Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 approuvant l'avenant 13 au traité de concession et fixant le terme de la concession au 31 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Attrattività di u territoriu »

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 décembre 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE

A la majorité (Abstentions : MM. Zuccarelli, De Casalta, Mme Salge)

-De l'expiration du traité de concession d'aménagement conclu avec la SEM Bastia Aménagement pour l'aménagement de la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo au 31/12/2021 ;

-Du fait que l'expiration du traité de concession, met juridiquement fin aux relations contractuelles entre le concédant et le concessionnaire et aux missions du concessionnaire et impliquera de procéder aux opérations de liquidation : transfert du foncier bâti et non bâti, des contrats, de l'actif/du passif, et arrêté des comptes ;

-Du fait que le transfert du foncier se fera par étapes dont la première concernera le foncier bâti et les terrains sous compromis au 31/12/2021 et fera l'objet d'une délibération et d'un procès-verbal exhaustif au Conseil Communautaire de janvier 2022 ;

DIT

Que le foncier bâti sera affecté au domaine public de la CAB et que des conventions d'occupation temporaire du domaine public seront conclues avec les utilisateurs des espaces « bureaux » ;

Conseil du 22 décembre 2021

OBJET : Fin de concession ZAE d'Erbajolo

DEMANDE

A la SEM Bastia Aménagement de poursuivre les quittancements jusqu'à fin mars 2022 dans l'attente de la conclusion des conventions temporaires d'occupation du domaine public avec les utilisateurs ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **03 JAN. 2022**
et publication ou notification
du **03 JAN. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI